

Liberté Égalité Fraternité

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-887-1271 du 26/04/2021

APPEL A CANDIDATURES : ADJOINT AU CHEF DE DIVISION DES STRUCTURES ET MOYENS DSM - RECTORAT AIX-MARSEILLE - CATEGORIE A

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel

secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 17 mai 2021:

- Adjoint au Chef de division des structures et moyens -DSM -rectorat Aix-Marseille - Catégorie A+

Le poste est localisé au rectorat Aix-Marseille -Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence

Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP en date du 12 avril 2021.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 30 avril 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE POSTE : Adjoint au chef de la division des structures et moyens

I. <u>Description du poste</u>

- Fonction à assurer : Adjoint Chef de division

Grade(s) souhaité(s): A+
 Statut du poste: vacant
 Nature du poste: titulaire

II. Régime indemnitaire :

NBI: 30 pointsGroupe IFSE: 2Poste logé: Non

III Nombre de personnes encadrées (facultatif) :

III. Implantation géographique :

Localisation du poste : Académie Aix-Marseille

• Lieu d'affectation : Rectorat

• Service d'affectation : Division des structures et des moyens (DSM)

IV. Environnement de l'emploi :

A personnaliser en fonction de la structure d'accueil :

L'activité de la division se décline autour des principaux axes suivants :

- Ventilation du budget de la région académique (BOP 0214), élaboration et suivi des budgets de l'académie d'Aix-Marseille (BOP 0140, 0141, 0214, 0230)
- Programmation de la répartition des emplois (toutes natures)
- Elaboration et suivi de l'offre de formation et du réseau des EPLE
- Détermination et suivi budgétaire des lycées et lycées professionnels (carte des enseignements, carte des formations, moyens enseignants, encadrement, administratif, santé sociaux, et de vie scolaire).

Liens avec les structures internes :

- Division des budgets académiques
- Division des personnels enseignants
- Division des personnels administratifs et techniques
- Conseillers du Recteur (DRAIO, DRAFPIC...)
- Corps d'inspection (IA IPR, IEN et EG)
- DRAIO
- DRAES

Liens avec des acteurs externes :

- Interlocuteur des chefs d'établissements
- DIRECCTE
- Collectivités territoriales (Région)



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

V. <u>Description de la fonction : mission principale, raison d'être ou finalité du poste :</u>

A la suite d'évolutions structurelles récentes liées à la transformation de la voie professionnelle et du baccalauréat 2021, l'adjoint au chef de division coordonne l'activité des chefs de bureau et du service. Il assure l'harmonisation des pratiques, notamment par l'élaboration de fiches de procédures techniques (Contrôle interne budgétaire, référent contrôle interne comptable).

En charge spécifiquement du suivi budgétaire, il établit à intervalle régulier, des analyses et projections budgétaires. Il propose et met à jour, notamment au moyen des SRE, la ventilation des emplois hors enseignants.

Chargé des structures spécifiques (unités pénitentiaires et médicalisées), il est en lien avec le conseiller technique ASH et le proviseur des établissements pénitentiaires.

Il assure le suivi et la coordination de dossiers transversaux :

- Evolutions de la carte des formations technologiques et professionnelles (dont post bac)
- Evolutions des cartes des enseignements (carte des langues, SELO, SI, SSS, enseignements de spécialité et optionnels en lycées). A ce titre, il contribue à la préparation de groupes de travail et du comité technique académique
- Réseau et classement des EPLE
- Moyens des services académiques (BOP 0214): référent de la région académique pour la délégation de moyens (SIRHEN délégation), suivi des emplois Jeunesse et sport (RENOIRH), élaboration et analyse des enquêtes (SERACA, Inducteurs de coûts notamment) et programmation des emplois
- Evolutions de la carte des agences comptables et établissements mutualisateurs de paye (dans le cadre de la mise en œuvre des outils OPER@, OPALE)
- Délégations et suivi budgétaire sur l'ensemble des BOP, analyse du contrôle national des emplois (CNE)
- Carte des postes spécifiques (SPEN, SPEA)

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Connaissance du contexte budgétaire et de ses enjeux, de la réglementation en vigueur
- Force de proposition
- Sens du service public
- Travail collaboratif et animation d'équipe
- Capacité d'analyse, de synthèse et de négociation avec une bonne résistance au stress
- Compréhension des enjeux relatifs aux ressources humaines
- Compétences techniques (utilisation des SIRH : EPP, AGORA, AGAPE, SIRHEN, RENOIRH)
- Expertise dans l'utilisation de tableurs (tableaux de bord)
- Expertise dans les domaines de la communication orale et écrite (notes et analyses budgétaires)
- Qualité d'écoute, sens aigü du dialogue

VI. <u>Contraintes particulières</u>: Contraintes horaires conjoncturelles lors des phases de finalisation de préparation des instances

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aixen—Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à <u>ce.diepat@ac-aix-marseille.fr</u>

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec le chef de division.

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.